Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmis au représentant de l'Etat

Le 17 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DVD 97 – 2013 DDEEES 32 Subvention (42 000 euros) et avenant à convention avec l'association « Voiture & Co ».

MM. Julien BARGETON, Didier GUILLOT, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du $1^{\rm er}$ octobre 2013 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant $n^{\rm o}1$ à la convention avec Voiture & Co pour l'attribution d'une subvention de 42 000 euros ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 3^{ème} Commission, Sur le rapport présenté par Monsieur Didier GUILLOT au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant n°1 à la convention avec l'association Voiture & Co (n° Simpa : 18534), sise 102 C rue Amelot 75011 Paris, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'équipement. Le texte de cet avenant est joint à la présente délibération.

Article 2: Une subvention de 42 000 euros est attribuée à l'association Voiture & Co.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée :

- pour la DVD : 27 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 820, ligne 61001 du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris,
 - 10 000 euros mission 90010-99-190 au chapitre 204, nature 2042, rubrique 822 du budget d'investissement 2013 ou des exercices ultérieurs, sous réserve de financement,
- pour la DDEEES : 5 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 23, ligne VF 55009 du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.